

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 1894.

Premier feuillet de Pétitions.

M. le Baron de **Crombrughe de Looringhe**, 1^{er} Rapporteur.

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
1.	31.

Le sieur E. Jacobs, receveur communal pensionné, à Haesdonck, demande itérativement qu'une amélioration soit apportée à la position des secrétaires communaux pensionnés.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

2.	279.	Les président et secrétaire du <i>Liberalen Vlaamschen Bond</i> de Bruges et de l'arrondissement, exposent que la nécessité de la création d'une université flamande a été démontrée depuis longtemps et qu'au dernier Landdag tenu à Bruxelles, on a reconnu une fois de plus que cette institution était indispensable. Les pétitionnaires émettent le vœu de voir décréter prochainement l'érection d'une université flamande dont le siège serait à Bruges.
----	------	---

Même demande des présidents et secrétaires des Sociétés *Van Maerlants Zonen*, *'t Jonge Brugge*, *Klauwaarts Gilde*, *Van Gheluwe's Genootschap* et *Koninklijke Sint-Jorisgilde*, de Bruges.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

3. 302. Des instituteurs libres et agréés du ressort de Herck-la-Ville (Limbourg), sollicitent l'intervention du Sénat pour obtenir l'amélioration du sort de l'enseignement catholique en général et de la situation des instituteurs en particulier.

Ils demandent : 1° Que l'on rende aux instituteurs démissionnaires en 1879, les sommes qu'ils ont versées à la caisse provinciale des pensions, ou qu'on leur accorde une pension proportionnée au nombre d'années pendant lesquelles ils ont versé à la dite caisse ;

2° Que l'on assure la position des instituteurs agréés, en ce qui concerne les droits à la pension, et ce, en les plaçant sur le même pied que les instituteurs officiels ;

3° Que l'on accorde des subsides aux écoles libres qui réunissent les conditions nécessaires pour être agréées.

Même demande d'instituteurs libres et agréés des ressorts de Maeseyck, de Beeringen, de Tongres, de Sichen-Sussen-Bolré, de Hasselt, de Saint-Trond, d'Achel et de Peer.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

M. Hardenpont, 2^e Rapporteur.

4. 202. L'administration communale et des habitants de Grimmingen (Fl. or.) exposent que, par suite des intempéries, la récolte du tabac, des céréales et des pommes de terre, a laissé beaucoup à désirer, et que, d'autre part, la culture du tabac, au lieu d'être favorisée, est lourdement imposée ; eu égard à ces considérations, les pétitionnaires sollicitent l'intervention de la Législature pour que les intéressés soient dispensés, sinon pour toujours, au moins pour cette année, de l'impôt qui frappe la culture du tabac.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances en la recommandant à toute sa bienveillance.

5. 236. Le président de la Chambre des notaires de l'arrondissement de Charleroi transmet itérativement le vœu émis par cette Chambre de voir abaisser de 65 centimes à 10 centimes par 100 francs le droit d'enregistrement sur les quittances.

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

Le pétitionnaire expose les considérations qui militent en faveur de cette réforme et les avantages qui résulteraient de son adoption.

Même demande des président et secrétaire de la Chambre des notaires de l'arrondissement de Courtrai.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le M. le Ministre de la Justice et à M. le Ministre des Finances.

6. 270. Le sieur Nicolas Ney, secrétaire du parquet du tribunal de 1^{re} instance d'Arlon, fait valoir les considérations qui militent en faveur de l'amélioration de la position des secrétaires des parquets, et réclame pour ces fonctionnaires une rémunération supérieure *ou tout au moins égale* à celle des greffiers adjoints.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice en la recommandant à sa haute bienveillance.

7. 282. Les président et secrétaire de l'Association des secrétaires communaux de l'arrondissement d'Ypres, se référant aux conclusions du mémoire de M. Alfred Mélon, transmis à la Législature le 27 octobre 1889, émettent l'espoir que le Sénat voudra bien faire droit à leur demande tendant à ce que le taux des pensions allouées et à allouer sur la caisse centrale soit réglé sur la base de 1/45 du traitement au lieu de 1/60.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

8. 289. Les président et secrétaire de la section centrale de la Fédération des secrétaires communaux de Belgique, transmettent au Sénat un exemplaire des résolutions adoptées par la fédération, le 7 avril 1890, et prient la Législature de réserver un accueil favorable aux propositions qui font l'objet de ce document.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Numéros d'ordre. Numéros
du registre des
pétitions.

M. le Comte **Emile d'Oultremont**. 3^e Rapporteur.

9. 262 Les brigadiers et gardes champêtres des cantons de
et Tournai et de Frasnes exposent la situation particuliè-
318. rement défavorable qui leur est faite au point de vue de
la pension par le règlement provincial concernant les
gardes champêtres. Ils demandent, en conséquence,
soit leur affiliation à la caisse de prévoyance des
secrétaires communaux, soit l'institution d'une caisse
spéciale qui serait alimentée par l'Etat, la province et la
commune. Les pétitionnaires émettent l'espoir qu'il ne
sera pas donné suite au projet de M. le Ministre de
l'Intérieur concernant une retenue de 5 p. c. à effectuer
sur leur modique traitement.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction
publique.*

10. 290. Par pétition datée de Courtrai, la nommée Elodie Ca-
noot, seul soutien de sa mère, fille d'un chef-piqueur tué
au service de l'administration des chemins de fer de
l'Etat, sollicite une pension ou un emploi de l'Etat.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et
Télégraphes.*

11. 292. Le sieur Th. Smetryns, à Oordegem (Flandre orien-
tale), aveugle, indigent et père de famille, expose que
depuis deux ans il sollicite en vain un secours sur le
fonds commun. Le pétitionnaire fait appel à l'interven-

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

tion de la Législature pour obtenir l'assistance à laquelle il se croit avoir des droits.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

12. 306. Les sieurs Auguste Moulin et Emile Desoignies, facteurs ruraux à Sirault, sollicitent l'intervention du Sénat pour obtenir une amélioration de position; ils demandent à cette fin que le traitement minimum de ces agents soit fixé à 1,000 francs et porté à 1,200 francs après dix années de service.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

M. le comte **vander Burch**, 4^e Rapporteur.

13. 203. Le sieur Van Snick, président de la société « l'Union commerciale de Schaerbeek et de l'arrondissement », transmet au Sénat un nouveau mémoire qui fait suite à ses pétitions antérieures relatives, entre autres, à l'extension des voies hydrauliques de Bruxelles et Schaerbeek vers la mer du Nord.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

14. 284. Le sieur Verscheure, fermier à Sweveghem (Flandre occidentale), sollicite une pension ou un subside et, à ce défaut, l'exemption du service militaire en faveur de son fils Hector-Joseph, âgé de 18 ans et demi, le seul soutien de la famille; à l'appui de sa demande, le pétitionnaire fait valoir qu'il a été victime, le 12 juillet 1884, d'un accident de chemin de fer qui le met dans l'impossibilité de travailler.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

15. 291. Le sieur Berlier, à Ougrée, demande que son fils Thomas-Joseph, soldat du 9^e de ligne, en congé illimité, soit maintenu dans ses foyers.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour, cette pétition n'ayant plus de raison d'être.

16. 298. Des brigadiers, sous-brigadiers et préposés des douanes du contrôle de Dolhain (Liège), sollicitent l'intervention du Sénat afin d'obtenir une amélioration de leur position administrative.

Même demande de brigadiers, sous-brigadiers et préposés des douanes à Malines, Wervicq et Bruxelles.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances, à titre de document.

M. Van Ockerhout, 5^e Rapporteur.

17. 217. Le sieur Ivon Matthys, à Wyngene (Flandre occidentale), expose itérativement les droits qu'il croit avoir à la croix commémorative de 1830 et émet l'espoir qu'à l'occasion du 25^e anniversaire de l'inauguration de S. M. Léopold II, le Gouvernement lui accordera cette distinction honorifique.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique et à M. le Ministre de la Guerre.

18. 252. Le sieur Vandendorpe, ouvrier tisserand à Sweveghem, se plaint de ce que le Ministère de l'Agriculture laisse sans réponse les pétitions qui lui ont été transmises tendantes à obtenir un secours en raison des dégâts considérables occasionnés à son habitation par la chute d'un arbre appartenant à l'Etat. Le pétitionnaire demande itérativement à être indemnisé et cite à l'appui de sa requête le nom d'un fermier de cette localité qui

Numéros
ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

ayant subi le même dommage, a été indemnisé par l'État.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, avec prière de faire procéder à une seconde information, s'il y a lieu.

19. 293. Le comice agricole d'Ypres, dans sa séance du 28 juin 1890, et à l'unanimité des 150 membres présents, tout en estimant que, par une convention internationale, les pays devraient s'entendre pour appliquer aux grains et aux farines venant de l'étranger les principes du libre échange les plus absolus, et cela en déclarant ces matières non imposables, est cependant d'avis, en présence du droit qui frappe les grains belges à leur entrée en France, qu'il y a lieu d'agir *par voie de représailles*. Il prie les Chambres de voter, aussitôt que faire se peut, et au plus tard lors de la revision des traités de commerce, un droit identique, si pas sur les blés, tout au moins sur les farines qui viennent de l'étranger et font une concurrence déloyale aux produits similaires du pays.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et éventuellement dépôt de cette pétition sur le bureau lors de la revision des traités de commerce.

20. 303. Les président et secrétaire du Snellaertskring, à Gand, se plaignent de ce qu'un avocat n'ait été admis à présenter, en flamand, devant la Cour d'appel de Bruxelles, la défense de son client qui avait déclaré ne vouloir être défendu que dans cette langue, qu'à la condition qu'il fût fait, séance tenante, la traduction littérale de la plaidoirie; ils sollicitent l'intervention du Sénat pour qu'à l'avenir, et conformément aux promesses de M. le Ministre de la Justice, il y ait à la Cour d'appel une chambre composée de conseillers connaissant tous la langue flamande.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice, et dépôt sur le bureau lors de la discussion du projet de loi y relatif.

- | Numéros d'ordre. | Numéros du registre des pétitions. | |
|------------------|------------------------------------|---|
| 21. | 304. | Le sieur Loncke, Séraphin, instituteur pensionné, à Beerst (Flandre occidentale), expose que, malgré ses réclamations réitérées, sa pension n'est pas calculée conformément aux dispositions de la loi ; il prie la Législature de vouloir bien faire examiner son cas, afin que justice lui soit rendue. |

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

M. Van Overloop, 6^e Rapporteur.

- | | | |
|-----|------|---|
| 22. | 285. | Le sieur François Dulieu, à Schaerbeek, se plaint d'un déni de justice. |
|-----|------|---|

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

- | | | |
|-----|------|---|
| 23. | 294. | Par pétition datée du 17 juin 1890, des membres de la Commission provinciale d'agriculture et de l'assemblée des délégués des comices agricoles du Limbourg exposent que leur bureau a été régulièrement élu le 25 mars dernier en conformité des articles 28 et 30 de l'arrêté royal du 18 octobre 1889, et que, au mépris de la régularité de cette élection, l'autorité supérieure a convoqué pour le 17 juin, l'assemblée des délégués en vue de constituer la Commission provinciale déjà existante. Les pétitionnaires ayant vainement signalé au Gouvernement les dispositions intervenues ainsi que l'illégalité et les conséquences regrettables de cette nouvelle convocation, protestent contre la mesure prise par le Gouvernement et déclarent qu'ils ne répondront pas à cette convocation faite en dehors de tout droit. |
|-----|------|---|

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

